

## COMMUNIQUE DE PRESSE DU COMMISSARIAT AUX ASSURANCES

Au 1<sup>er</sup> trimestre 2023, l'augmentation de l'encaissement observée en 2022 se confirme pour le secteur de l'assurance non-vie contrairement au secteur de l'assurance vie qui accuse à nouveau une baisse.

Avec un accroissement de son encaissement de presque 12%, le secteur de l'assurance non-vie confirme sa montée en puissance et l'encaissement y dépasse ainsi les six milliards d'euros à la fin du 1<sup>er</sup> trimestre.

A nouveau, différents facteurs expliquent cette progression des primes au niveau local et international, dont un élargissement de la base de la clientèle mais aussi une adaptation à la hausse des tarifs pour faire face aux poussées inflationnistes et finalement, une indexation automatique des primes relatives à certains contrats surtout pour les assurances locales. Exclusion faite d'un acteur qui a modifié son calendrier comptable, l'encaissement affiche même une croissance de l'ordre de 15%.

En termes d'encaissement brut, le secteur de l'assurance vie présente une forte diminution de près de 35% au 1<sup>er</sup> trimestre 2023 par rapport au 1<sup>er</sup> trimestre 2022.

Cette diminution touche tant les produits à rendements garantis (29%) que les produits en unités de compte (36%).

Le total des engagements techniques des entreprises d'assurance vie s'établit à 217,2 milliards d'euros à la fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2023, en diminution de 4,51% par rapport à la fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2022 et en diminution de 0,07% par rapport à la fin de l'année 2022. Ce recul est essentiellement lié à une décollecte nette au niveau des produits à rendements garantis.